



## Comment venir ?

### Accès routier

Depuis la vallée d'Aure et Saint-Lary-Soulan, remonter la D 929 en direction de l'Espagne jusqu'à Aragnouet-Fabian, puis suivre à droite la route des Lacs. Au bout de 9 km, bifurquer encore à droite vers le parking du lac d'Orédon (payant).

## Etape 3 : du refuge d'Orédon à Barèges

Barèges - Tourmalet - Aragnouet



Le lac Nère



*Ce tour de la Réserve du Néouvielle se conclut en apothéose en visitant le site des lacs d'Aubert et Aumar, avant de rejoindre le bassin lacustre Dets Coubous.*

Le socle cristallin de la Réserve naturelle du Néouvielle exalte pleinement un paysage de carte postale ; les blocs de granit participent à la magie des lieux. Ici, même les arbres morts sont magnifiques, réflecteurs de lumière et torsadés comme des sculptures. Les lacs se succèdent tout au long de la journée, la découverte d'une véritable galerie d'artiste en altitude tant l'association de l'eau et des pins en ombres chinoises semble former décor.

### Infos pratiques

Pratique : Itinérance à pied

Durée : 6 h

Longueur : 14.6 km

Dénivelé positif : 657 m

Difficulté : Moyen

Type : Traversée

Thèmes : Col et Sommets, Lac

## Lieux de renseignement

### Bureau d'Information Touristique de Barèges

Place Urbain Cazaux, 65120 BAREGES

infotourisme@valleesdegavarnie.com

Tel : +33 (0)5 62 92 16 00

<https://www.valleesdegavarnie.com/ete/ma-destination/bareges-tourmalet-0>



## Sur votre chemin...



### Le Lac d'Orédon (A)

Portail majestueux du massif du Néouvielle  
Niché à 1849 mètres d'altitude, au cœur de la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle, le Lac d'Orédon est un magnifique lac de montagne, aménagé en retenue artificielle dès le XIXe siècle, qui conserve aujourd'hui tout le charme sauvage des Hautes-Pyrénées. Il constitue la porte d'entrée emblématique d'un territoire d'exception classé Natura 2000, où se succèdent pics acérés, forêts de pins à crochets et lacs d'altitude cristallins.

Facilement accessible par la route depuis Piau-Engaly ou Saint-Lary-Soulan, le site est un point de départ stratégique pour de nombreuses randonnées emblématiques : sentier des Laquettes, lac d'Aubert, lac d'Aumar, le Tour du Lac d'Orédon "sur les pas de l'âne Pégase - sentier aménagé et ouvert en ETE 2024 -, plus loin refuge de la Glère, ou encore ascensions vers les 3000 m du Néouvielle ou du Pic de Campbiel.

L'Orédon est aussi un lieu de balade accessible, idéal pour les familles : promenade autour du lac, détente en bord d'eau, photographie paysagère, observation de la faune (marmottes, milans royaux, isards) et découverte de la forêt de Pins à crochets ou de peupliers tremble.....

Crédit photo : Piau Engaly



## Les Laquettes (B)

Chapelet d'eaux cristallines au cœur de la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle en haute montagne en Vallée d'Aure.

Situées à plus de 2100 mètres d'altitude, entre le lac d'Orédon et les lacs d'Aubert et Aumar, les Laquettes du Néouvielle forment un ensemble de petits lacs d'altitude échelonnés en terrasse au cœur du Parc national des Pyrénées. Nichées dans une cuvette glaciaire bordée de pins à crochets séculaires, ces eaux limpides offrent un paysage d'une rare beauté, emblématique du massif granitique du Néouvielle.

Parfaitement intégrées dans un circuit de randonnée familiale, les Laquettes sont accessibles par un sentier aménagé, ombragé et ponctué de passages sur rochers de granit, entre les lacs d'Orédon et d'Aubert. Elles constituent un lieu de pause idéal pour la contemplation, la photographie, ou l'observation naturaliste (libellules, tritons, oiseaux tels que le Bec croisé des sapins, Venturon montagnard, Rouge-Queue, Pipit spioncelle, Mésange huppée...).

Crédit photo : Piau Engaly



## Le Lac D'Aubert (C)

Écrin emblématique du massif du Néouvielle.

Perché à 2150 mètres d'altitude, le lac d'Aubert est l'un des plus emblématiques lacs d'altitude du massif du Néouvielle, dans les Hautes-Pyrénées. Avec ses eaux turquoise entourées de blocs granitiques, de pins à crochets tortueux et de sommets culminant à plus de 3000 m, il offre un panorama saisissant, digne des plus beaux paysages pyrénéens. Il est couvé du regard par le Pic du Néouvielle (3091 m) et Pic Ramoun (3011 m).

Le lac d'Aubert est relié au lac d'Aumar, son jumeau, par une courte digue et constitue un site d'observation privilégié de la faune et de la flore alpine : marmottes, chocards, linaigrettes (plantes amies des lieux humides) et libellules colorent les abords du site dès la fonte des neiges. Le site est également fréquenté par les pêcheurs, les randonneurs, mais aussi les photographes en quête de reflets matinaux.

Crédit photo : Piau Engaly

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Réserve Naturelle Nationale Néouvielle

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Structure gestionnaire : Parc National des Pyrénées, sous l'autorité du Préfet de Bagnères-de-Bigorre

[Contact](#)

Située au centre du massif pyrénéen, la Réserve du Néouvielle est un site botanique remarquable (algues, sphaignes). Elle se caractérise notamment par la présence de vieille forêt et de multiples lacs et laquettes qui contribuent à la diversité des milieux, et abrite une faune remarquable (Euprocte des Pyrénées et Desman des Pyrénées, Triton palmé et Crapaud accoucheur, Grand tétras...)

Le classement en Réserve Naturelle Nationale implique une réglementation stricte spécifique, le territoire accueillant un grand nombre de visiteurs chaque année (hiver et été). Celle-ci concerne pour beaucoup des **restrictions relatives à l'accès et aux activités de loisir** :

- Cueillette, ramassage de plantes, champignons, minéraux, animaux ou fossiles interdits ;
- Feu et coupe de bois interdits ;
- Chiens interdits ;
- Dépôt de déchets interdit ;
- Vélo tout terrain interdit ;
- Camping interdit. Seul le bivouac est toléré, sur les 2 seuls emplacements réservés à cet effet (plage d'Orédon et Barrage d'Aubert) ;
- Les camping-cars et bivouac dans des véhicules sont interdits la nuit sur les parkings d'Orédon et d'Aubert ;
- La pêche est réglementée. Pêche interdite dans le Gourg de Rabas et le vallon d'Estibère ;
- Les sports aériens et tout survol à moins de 1000 m du sol sont interdits.

En règle générale, il est attendu des visiteurs qu'**ils ne perturbent et ne dérangent pas le milieu** (bruit, dégradation des milieux, etc.) afin de maintenir un bon état de conservation.